

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 22 - procurations : 05 - votants : 27

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

SUPPLEANTS : **M. GUILLARD Philippe** délégué de la Communauté de Communes FerCher (suppléant de M. GONTHIER Gilles) ; **M. CHABENAT Jean-Michel** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. METIVIER Philippe).

PROCURATIONS : **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à Mme LEPRAT Monique ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. BONNET Michel ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. LEGNIER François ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme SAUGET Nicole.

ÉTAIT EXCUSÉ : **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

ÉTAIENT ABSENTS : **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

| | | |
|---------------------------|------|--|
| Nombre de délégués | | L'an deux-mille-vingt-trois |
| En exercice | : 30 | Le 28 septembre |
| Présents | : 22 | Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M |
| Procurations | : 05 | dûment convoqué s'est réuni en session |
| Votants | : 27 | ordinaire, sous la présidence de |
| Pour | : 27 | M. Éric VAN REMOORTERE |
| Contre | : 00 | Date de convocation : Le 19 septembre 2023 |
| Abstention | : 00 | |

N° : 230928_06

OBJET : délégation de signature

Lors de l'étude du dossier concernant la cession de deux caissons de 30m³, les services administratifs se sont aperçus que le président ne disposait pas de délégation pour aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. De façon à fluidifier les séances du comité syndical et permettre à l'exécutif de continuer à œuvrer au redressement du SICTOM, il est proposé au comité syndical d'autoriser M. le président à aliéner de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 euros.

Proposition du bureau : Avis favorable

Délibération :

Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 07/07/2022 portant sur les délégations données par le comité au président

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche d'administration du SICTOM de Champagne Berrichonne, à modifier les délégations prévues données à M. le président.

Le comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, de déléguer les actions suivantes au président :

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 euros.

Prend acte que le Président rendra compte à chaque réunion du Comité Syndical de l'exercice de cette délégation.

Pour extrait conforme,



M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

02/10/23

Publié ou Notifié le : 31/10/23

